



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Algérie

Question écrite n° 82225

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les démarches à répétitions de repentance unilatérale de la France envers son histoire algérienne. C'est en effet à l'occasion de la visite de M. Todeschini au cours d'un « voyage mémoriel » du 19 au 24 avril que nous avons une nouvelle fois pu constater le manque de réciprocité de la part d'Alger. Si la répression de Sétif du 8 mai 1945 est une réalité que la France ne peut ignorer et se doit de regarder en face, nous devons souligner la faute que l'on commet en faisant acte de repentance unilatérale. Oublier que la guerre opposait deux camps ayant chacun ses responsabilités, c'est refuser la réconciliation voulue notamment pour « bâtir un partenariat d'exception ». Un rapprochement diplomatique ne peut pas se fonder sur une faute politique et une erreur historique indignes. L'apaisement et la coopération à la fois économique et militaire sera réciproque lorsque les responsabilités et les repentances seront partagées. C'est pourquoi il lui demande de constater cette repentance unilatérale et de considérer l'importance d'une reconnaissance réciproque des actes de violences commis des deux côtés.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire a effectué une visite en Algérie, dans les villes de Sétif, Mers-el-Kébir, Oran et Alger, les 19 et 20 avril 2015. Ce voyage mémoriel, qui s'est déroulé quelques jours avant le 70ème anniversaire du 8 mai 1945, a consisté en premier lieu à rappeler les sacrifices de tous les soldats venus d'Algérie ayant combattu sous le drapeau français au cours des deux grands conflits mondiaux. Lors des batailles de la Marne, de la Somme ou de Verdun, au cours de la Première Guerre mondiale, puis sur les collines de Monte Cassino ou encore lors du débarquement en Provence, au cours de la Seconde, plus de 300 000 soldats venus d'Algérie ont participé à ces conflits. Ils ont scellé, par leur courage et leur sacrifice, une amitié et une fraternité d'armes qui doivent être rappelées. Le secrétaire d'Etat s'est rendu le 19 avril à Sétif où il a pu s'incliner devant le mausolée de Saal Bouzid, première victime algérienne des massacres du 8 mai 1945. Ces massacres, qui ont eu lieu à Sétif, mais aussi à Guelma et à Kherrata, « demeurent ancrés dans la conscience des Algériens, mais aussi des Français », selon les termes employés par le Président de la République en décembre 2012, qui ajoutait « qu'à Sétif, le 8 mai 1945, le jour même où le monde triomphait de la barbarie, la France manquait à ses valeurs universelles ». Ce geste sans précédent a constitué un hommage de la Nation française aux milliers de morts algériens, ainsi qu'aux dizaines de victimes européennes. Au cours de ce déplacement en Algérie, le secrétaire d'Etat s'est également recueilli dans les nécropoles de Mers-el-Kébir et du Petit Lac, à Oran, où reposent plus de 11 000 soldats ou marins tombés en Algérie au service de la France. A Alger, le secrétaire d'Etat a notamment déposé une gerbe au cimetière de Bologhine et a évoqué la part d'histoire commune entre la France et l'Algérie, ainsi que l'attachement des deux pays à la défense des valeurs de la liberté. Enfin, il a remis les insignes de la Légion d'honneur à six vétérans algériens de la Seconde Guerre mondiale. Cette volonté de mettre en valeur l'histoire de nos deux nations, faite de rencontres, d'influences, de dialogue, d'affrontements surmontés, est partagée par le gouvernement algérien qui œuvre, avec la France, à l'examen lucide du passé afin de permettre aux jeunes générations de continuer à bâtir un destin fraternel pour ces deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82225

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4663

Réponse publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5780